

Le 4 mai 2018

**Mémoire présenté  
au Comité permanent de l'industrie, des sciences et de la technologie**

**par**

**la Fédération canadienne des musiciens**

**OBJET : EXAMEN DE LA *LOI SUR LE DROIT D'AUTEUR***

## RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

De nombreux artistes et musiciens professionnels canadiens ont captivé les marchés internationaux et laissé leur marque au sommet des palmarès. Nous avons beaucoup à offrir au monde entier, car nous sommes une société qui valorise la créativité et l'innovation. Notre gouvernement doit s'assurer que ses politiques et règlements reflètent l'importance que nous attachons aux arts et à notre communauté créative. La présente consultation doit jeter les fondations pour fournir les outils politiques et réglementaires et le soutien financier nécessaires pour permettre aux musiciens professionnels canadiens de connaître du succès dans l'environnement numérique aujourd'hui et au cours des années à venir.

**Droit d'auteur pour les artistes et les musiciens** – Les modifications apportées à la *Loi sur le droit d'auteur* doivent commencer par cette consultation si nous voulons que les artistes, les musiciens professionnels et autres créateurs de contenu connaissent du succès dans un marché numérique mondial.

1. **Modifier la définition d'enregistrement sonore** : La définition actuelle d'« enregistrement sonore » dans la *Loi sur le droit d'auteur* doit être modifiée afin que les artistes-interprètes puissent percevoir des redevances lorsque leurs prestations musicales enregistrées sur la trame sonore d'œuvres audiovisuelles, comme des émissions de télévision et des films, sont diffusées sur Internet ou lorsqu'elles sont présentées dans des cinémas.
2. **Supprimer l'exemption de redevances de 1,25 million de dollars pour les radiodiffuseurs commerciaux** : La suppression dans la *Loi sur le droit d'auteur* de cette exemption inutile pour les stations de radio commerciales représenterait des millions de dollars en redevances pour les artistes.
3. **Étendre la portée de la reproduction à des fins privées afin d'inclure les nouvelles technologies de reproduction** : Dans le cadre de la présente consultation, le gouvernement doit se préparer à apporter les modifications législatives nécessaires afin de mettre à jour le régime de reproduction à des fins privées afin de tenir compte des percées réalisées dans les technologies de reproduction numérique.
4. **Réformer la Commission du droit d'auteur** : Il faut apporter et mettre en œuvre le plus rapidement possible des améliorations aux activités et aux pratiques de la Commission du droit d'auteur, qui sont de nature procédurale et réglementaire.
5. **Réduire le piratage dans le monde numérique** : Nos lois et politiques en matière de culture doivent offrir une réponse pratique au piratage afin de mieux tenir compte de la façon dont les Canadiens consomment du contenu et d'aider les musiciens professionnels canadiens et autres créateurs de contenu à connaître du succès dans un marché numérique mondial.

**Contenu canadien** – La valorisation de la culture en misant sur une législation à jour et en finançant l'innovation, la créativité et l'éducation est la clé d'une société solide et d'une démocratie dynamique, et contribue à faire connaître le contenu culturel canadien dans le monde entier.

6. **Postproduction à la dérive** : Nous exhortons la ministre du Patrimoine canadien d'apporter des modifications aux qualifications du BCPAC afin de dissuader les producteurs des médias canadiens de faire appel à des musiciens de l'étranger pour enregistrer des partitions musicales pour des émissions de télévision et des films canadiens créés par des musiciens canadiens au Canada.
7. **Financement pour les musiciens** : Nous encourageons le gouvernement fédéral de continuer à soutenir le secteur canadien de la musique au moyen d'une série de mesures directes et indirectes.

8. **Réglementation du contenu canadien** : Nous exhortons le gouvernement à travailler avec le secteur de la musique afin de faciliter le passage des quotas de contenu et du système MAPL de l'analogique au numérique.

9. **Financer des lieux pour les prestations en direct** : Le gouvernement fédéral doit travailler avec les gouvernements provinciaux et les administrations locales pour s'assurer de mettre en place suffisamment de mesures incitatives de nature fiscale pour soutenir les lieux où les artistes peuvent se produire.

10. **Formation musicale** : Nous recommandons à tous les ordres de gouvernement de travailler ensemble afin d'améliorer l'apprentissage de la musique dans nos écoles publiques.

11. **Exportation des musiciens canadiens** : Nous demandons au gouvernement de donner suite à l'engagement qu'il a pris dans le cadre de l'examen du secteur de la musique pour améliorer le financement et le soutien accordés aux musiciens canadiens qui effectuent des tournées au pays et à l'étranger.

Nous vous remercions de nous donner l'occasion de vous soumettre cette présentation. Si vous désirez de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Alan Willaert  
Vice-président pour le Canada, FCM  
[awillaert@afm.org](mailto:awillaert@afm.org)

Fédération canadienne des musiciens  
150, chemin Ferrand, bureau 202  
Toronto (Ontario) M3C 3E5  
416-391-5161, poste 227